



CSE siège.tv

Compte rendu FO du Comité Social et Économique Janvier 2023

Projet d'harmonisation de l'organisation de travail à la Direction de la Sûreté et de la Sécurité

La Direction dresse un double constat : problèmes de communication et de tensions au sein du service de la sécurité générale et d'harmonisation du temps de travail. Elle souhaite modifier l'organisation de son service et faire passer ses personnels à la semaine de 5 jours (8 postes dont 3 vacants).

Alors qu'un audit sur le fonctionnement du service doit être rendu dans quelques semaines, plusieurs élus suggèrent d'attendre les résultats de l'enquête avant de procéder à des changements.

Plusieurs questions sur l'obligation de « badger » à l'entrée et à la sortie du bâtiment FTV. La directrice de la Sûreté et de la Sécurité reconnaît une gêne pour les personnels mais l'explique par une demande des pompiers pour connaître le nombre de personnes à l'intérieur du siège. Enfin, la fouille des sacs obligatoire pour les entrées piétons n'est selon elle "pas nécessaire" et pose le problème des entrées voitures, motos, vélos auxquels on ne demande rien.

Point concernant les deux impacts sur les vitres constatés les 12 et 27 septembre et l'intrusion de juillet 2022

La Direction de la Sûreté et de la Sécurité confirme les deux impacts sur le bâtiment de MFTV (au 6ème étage le 12 septembre dernier, au 3ème étage le 27 septembre).

Compte tenu du fait que les bandes vidéo ne montrent rien de ces actes et que les projectiles n'ont pas été retrouvés, seules des suppositions sont présentées au Comité.

D'abord que l'arme utilisée doit être de type « airsoft » ou à air comprimé (le projectile n'ayant traversé que la première couche du double vitrage) ensuite que la provenance des tirs se situe certainement au niveau du pont qui enjambe le RER.

La Direction de la Sécurité reconnaît sa préoccupation quant à ces deux événements et le dysfonctionnement mis en lumière par le manque de suivi du premier tir.

Elle assure que la sécurité du bâtiment a été renforcée depuis (prestataire et patrouilles de police) tout en insistant sur le fait que ces deux actes isolés ne représentent pas un danger plus large pour l'entreprise et ses salariés.

Un point est également fait sur l'intrusion d'une personne étrangère à FTV et sa déambulation dans le bâtiment une nuit entière de juillet 2022. Un dysfonctionnement majeur du filtrage à l'entrée est évoqué et il est assuré que des mesures correctrices ont été prises par le prestataire.

Le comité pointe aussi la responsabilité des personnes qui ont choisi ce prestataire et celles qui ont, précédemment, fait le choix d'externaliser notre sécurité.

Une campagne de communication va être menée quant à la procédure d'alerte face à des risques de ce type. Le numéro du PC Sécurité est rappelé : 5 00 18.

METAZONING CAMPUS

Suite de l'accord de méthode du 10/11/2022, qui impactera 5000 salariés, soit la moitié du groupe. Passage de 16 à 13 puis 5 lieux. Objectif pour la direction : redonner du sens à l'entreprise commune unie par l'immobilier.

Retour sur les modifications du travail après le Covid qui a entraîné l'essor du télétravail, entraînant une fracture dans la relation au travail, le rythme et le désir d'autonomie. Changement constaté par la quantité de bureaux vides.

Pour la direction, les modifications en termes de mètres carrés se résolvent par la nouvelle utilisation de l'espace.

Les arbitrages ont été menés par la direction en tenant compte de l'accueil de Malakoff, de la proximité des équipes pour les choix spatiaux ; en redistribuant les espaces collectifs et individuels par la création de « quartiers d'équipes » regroupant des collectifs de travail (10/20/30... personnes) et façonnant les espaces selon les besoins pour le travail et les échanges hors cadre formel.

Le choix de MFTV pour le Pôle Outre-Mer est appuyé sur les capacités techniques et fonctionnelles, affichant la volonté de conserver le collectif de travail mais en mutualisant une partie des équipes avec La Fabrique, la DMR et les fonctions supports, sans volonté annoncée de faire évoluer les périmètres de missions. Cependant pour cette entité c'est un changement de localisation, d'occupation de l'espace et organisationnel qui selon la direction est « à construire de toutes pièces » en affirmant un « pacte de visibilité ». Une attention forte doit être portée à ce collectif de travail, le retour sur expérience de l'intégration de PIDF à MFTV, doit être observé pour en tirer parti. L'alerte est posée sur les impacts pour l'activité des autres entités comme la DMR ou le PCINFO déjà en flux tendu.

En lien avec la consultation du personnel d'octobre, la direction annonce une démarche participative au travers de consultations du personnel. Il n'est pas prévu de faire évoluer l'accord télétravail.

Le personnel sollicite le développement de lieux de vie et de service : restauration, rencontres, repos, sport et espaces ouverts sur l'extérieur. Les demandes ont été nombreuses en termes de végétalisation, technologie (wifi et mise à disposition de PC libre-service), flexibilité des espaces et convivialité. Attention toutefois à l'usage de la convivialité comme cosmétique ? Il est évoqué également l'étude d'une meilleure prise en charge des questions de transport et de leurs évolutions technologiques.

Le projet se retrouve dans un cadre réparti en 5 partis pris et 24 engagements.

 [Cf communication FTV du 26 janvier 2023.](#)

Les quartiers d'équipes sont proposés sur un ratio de 6/8 places pour 10 postes et des lieux diversifiés type espaces modulables, collaboratifs ou isolement. Un catalogue sera commun à tous pour les équipements mais personnalisable selon les activités. Les élus demandent un retour d'étude de l'expérience de ce type menée au service économie de la rédaction. Des craintes sont exposées sur la perte de repères et la déshumanisation des espaces ainsi que sur le respect de la confidentialité. La demande est exprimée du respect des circulations, espaces communs et accès qui devront être étudiés afin de ne pas perturber le fonctionnement et le confort. La direction se dit attentive avec l'appui de l'ergonome aux flux et usages, impacts sonores et visuels. Les bureaux disposant d'aménagements récents ne devraient pas être modifiés.

La position du manager sera revue dans l'espace commun et deviendra flexible (partage de l'espace). L'accent est mis sur la convivialité, le fonctionnel, l'ouverture et les normes RSE. Retour également des RH en proximité des directions respectives.

Pour ce qui est du coût, la direction dit être « à l'équilibre » entre loyers et fruits de la vente de Malakoff et Boulogne. Elle assure que l'allocation d'espaces ne se fait pas à finalité d'économies.

Mise au vote et acceptation de l'expertise par le cabinet Technologia avec pour élus référents Christophe Bens et Alexis Du Retail.

Information-Consultation sur le projet TEMPO

Suite à la présentation de l'information-consultation relative au projet Tempo, force est de constater que le conditionnel et les imprécisions en sont les caractéristiques principales.

Il nous est concrètement demandé d'attendre la conclusion des différents groupes de travail (fin mars) pour en savoir plus.

Nous apprenons néanmoins que les grilles du midi et du soir seront découpées en une ouverture de tranche, la diffusion d'une édition des solutions produite par FTR le midi, la diffusion d'une locale le soir, et de l'édition elle-même (d'une durée de 27 minutes le midi, d'une durée de 40 minutes le soir), avec rappel des temps forts de la journée à 19h45.

Concernant le midi, l'intérêt d'un Journal des solutions quasi exclusivement composé de réexpositions interroge quant à l'ambition du projet.

La suppression du 11h53 et du 18h30 est confirmée ; du moins à leur emplacement actuel. Rien n'interdit qu'ils glissent à l'intérieur des tranches susnommées.

Beaucoup de questions concernent l'actualité chaude dont le traitement reste entouré du plus grand flou. De fait, elle semble le maillon faible de Tempo (il est par exemple pointé l'impossibilité de mettre en place un duplex assuré par la Rédaction nationale en direct synchrone sur 24 régions).

Le rôle de France Info dans ce cas précis, mais aussi plus globalement, est interrogé. Pour la Direction, aucune ambiguïté n'existe à ce sujet : les sujets France Info resteront circonscrits au canal 27.

Pour le reste, l'imprécision est encore de mise. Concernant les sujets en provenance du siège, la Direction semble revenir sur la non-obligation de leur diffusion. Sans plus de précision, il est évoqué des cas où les sujets seront imposés aux régions.

Même chose concernant la mise en place d'une structure de pilotage Tempo. Face à l'évocation d'une double appartenance, il est pointé qu'un journaliste ne peut pas voir son lien hiérarchique changer d'un jour à l'autre suivant qu'il travaille pour Tempo ou pour France 2.

La baisse d'activité de la Fabrique, et plus globalement du Siège, induite par Tempo inquiète les élus. Une étude d'impact (y compris sur les précaires) est attendue. La Direction prend l'engagement de trouver des solutions pour maintenir l'activité.

L'avenir des scriptes, prompteurs et réalisateurs inquiète particulièrement. Vos élus se font le relais de leur vive préoccupation quant à la capacité du plan de charge de la Fabrique pour la rentrée 2023 à donner du travail à tout le monde.

Si la disparition des vacances des prompteurs et réalisateurs semble actée, la Direction assure aujourd'hui que la décision de conserver ou pas une scripte dans la mise en place du projet Tempo se discute encore.

Il est redit qu'un accompagnement particulier sera proposé pour toutes les personnes dont le poste est supprimé (la Direction assure que ce sera également le cas pour les non-permanents).

En même temps, un dispositif de mobilité spécifique pour Tempo, uniquement basé sur le volontariat, est bien mis en place. A cette occasion, il nous est rappelé que le projet ne vise pas une baisse de la masse salariale et qu'il maintiendra les effectifs actuels. Mais il est bien précisé "sur le périmètre de l'entreprise" !

La mise en place d'une expertise est votée à l'unanimité pour aider le Comité à rendre un avis éclairé sur le projet.

Alternants et Bourses de vie

La priorité est réaffirmée pour le recours aux écoles reconnues (14) avec une ouverture à la marge (Outre-mer).

L'accent est porté par la Direction sur les critères de genres axes de progrès pour l'observatoire de la mixité (non sans lien avec les profils étudiants des écoles). Les conventions avec les écoles sont en renouvellement. Rendez-vous prévu le 31 janvier (à décaler pour grève) et celle de Science Po a été récemment revue au profit de contrats d'alternance, soit 3/2 ans.

La moyenne d'âge haute est relevée en lien avec la haute qualification des alternants.

La planification des alternants sur des postes CDD est à considérer sur le fond car il y a possibilité d'abus d'usage d'alternants en lieu et place de CDD (par manque d'effectifs) et sur la forme, il est difficile de former et d'assurer en même temps l'activité tant pour l'alternant que pour le tuteur. Il est demandé de voir la possibilité de prise en charge de certains frais pour les alternants.

Le cas d'un entretien d'un salarié historique pour un recrutement réalisé par un alternant, ou celui d'un refus de congés d'un statutaire au profit d'un alternant interpelle les élus.

Les alternants doivent travailler dans un cadre défini et pour cela il faudra rappeler aux tuteurs et managers les règles spécifiques à ces contrats. Il est évoqué à cet effet la validation des formations obligatoires des tuteurs. Il est demandé de vérifier et corriger les dérives, et de faire appliquer les compensations afférentes (week-end et fériés).

Remarque est faite de la difficulté pour les alternants de s'identifier dans leur signature, difficulté à se positionner? Après avoir échangé avec quelques alternants, il apparaît que peu ont connaissance des informations à leur adresse dans l'intranet. Remontée de la demande des alternants d'informations sur les organigrammes directs et entreprise, et recherche de contacts hors tuteurs; forte demande d'interactivités entre alternants type groupes d'échanges et de contenus dédiés en e-learning.

Demande est faite de précision sur la ventilation par services des 21 alternants à la rédaction. Mise en garde sur des abus de fonction avec risques de mise en danger de l'alternant.

La Direction rappelle l'importance des séminaires pour les tuteurs et les alternants puis confirme que le coût de l'alternant n'est pas différent d'un CDD du fait de la participation des entreprises au financement des écoles par la taxe d'apprentissage. La question est posée de l'indemnisation du tuteur en reconnaissance de son engagement et proposition de créer une communauté de tuteurs.

Prochain CSE siège prévu les 15 et 16 février

Vos élus CSE siège: Titulaires: Sébastien PIERRON DE LA MONTHUEL - Benoît SALVI - Arlette LOUBEAU - Christophe BENS - Olivier LE CLANCHE - Isabelle BROUGUIGNON • **Suppléants:** Alina REBOREDO - Sabine LANCELEVER - Frédéric BRODA - Ghislaine POULET - Océan GRENIER • **Représentant Syndical :** Arnaud BOUTET